

## ***Trois modifications proposées au schéma d'aménagement de l'ex-Communauté urbaine de Montréal***

À sa séance du 29 août 2013, le conseil d'agglomération a adopté les projets de règlements numéros P-RCG 13-016, P-RCG 13-017 et P-RCG 13-018 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal. Ces trois projets de règlements ont une portée ponctuelle sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

- Le projet de règlement P-RCG 13-016 consiste à **intégrer le profil en long du fleuve Saint-Laurent, tronçon Varennes-Grondines**, applicable sur la portion extrême est du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Le projet de règlement P-RCG 13-017 vise à **ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur des marais du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies** situé sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des Prairies—Pointe-aux-Trembles.
- Le projet de règlement P-RCG 13-018 consiste à **ajouter une dérogation à la plaine inondable dans le secteur du boulevard Lalande** situé sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

À l'assemblée publique le 11 juin 2014, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, ses effets sur la réglementation d'urbanisme des arrondissements. Les commissaires invitent tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à cette séance publique qui se déroulera comme suit :

**HEURE**            **19 h**

**DATE**            Le mercredi 11 juin 2014 – Présentation des trois (3) projets de règlements et période de questions et de commentaires du public

**LIEU**            Hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est / Métro Champ-de-Mars  
[stm.info](http://stm.info)

### ACCESSIBILITÉ (HÔTEL DE VILLE)

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'hôtel de ville par la porte du côté ouest (Place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Aussi, un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe. Veuillez prendre note qu'aucune inscription n'est requise pour assister à l'assemblée publique. Seules les personnes désirant prendre la parole sont invitées à s'inscrire.

La documentation relative à cette assemblée publique de consultation, comprenant notamment les trois projets de règlements, les trois documents d'accompagnement indiquant la nature des modifications que les arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles et Pierrefonds-Roxboro devront apporter à leur réglementation d'urbanisme pour se conformer au schéma modifié, et les résolutions par lesquelles ils ont été adoptés, est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, au Service du greffe et à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions).

**RENSEIGNEMENTS :**    Service du greffe  
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872-3000  
[commissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:commissions@ville.montreal.qc.ca)  
@Comm\_MTL

---

Date de parution : le 26 mai 2014, journal La Presse